



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT

Date : 15 juillet 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Devant : M. le Juge Iain Bonomy, juge de la mise en état

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 15 juillet 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé

Radovan Karadžić

NOUS, Iain Bonomy, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

AYANT ÉTÉ NOMMÉ juge de la mise en état en l'espèce, sous le régime de l'article 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), par une ordonnance du Président de la Chambre de première instance III en date du 22 août 2008¹,

ATTENDU que la dernière conférence de mise en état en l'espèce s'est tenue le 1^{er} juillet 2009,

ATTENDU qu'il a alors été précisé que la prochaine se tiendrait aux environs du 22 juillet 2009,

VU l'article 65 *bis* A) du Règlement, qui dispose qu'« [u]ne Chambre de première instance ou un Juge de première instance convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé, puis tous les cent vingt jours au moins »,

EN VERTU des articles 54, 65 *bis* et 65 *ter* du Règlement,

FIXONS la date de la prochaine conférence de mise en état au **jeudi 23 juillet 2009** à 10 h 00 en salle d'audience 1.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le juge de la mise en état

/signé/

Iain Bonomy

Le 15 juillet 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance portant désignation des juges chargés de connaître d'une affaire pendant sa mise en état, 22 août 2008.